

Image not found or type unknown



Se porter caution, difficultés de l'entreprises

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **18:20**

Bonjour, Je me suis porté caution personnel pour une amie pour un prêt professionnel de 4400 euros (mensualité de 174 euros). Mon amie connaît des difficultés (baisse d'activité de son débit de boissons) et n'a pas payés les mensualités de novembre, décembre et janvier dernier. En tant que caution, je n'ai reçu qu'une lettre d'information me disant que la mensualité de décembre 2006 n'a pas été payée. Mon amie, de son côté, n'a reçu aucune lettre de relance. Il y a quelques jours, la banque de mon amie m'ont envoyé un courrier précisant que le dossier a été transmis à un huissier de justice et qu'il engage une procédure judiciaire contre moi, je dois donc payer la totalité de la somme restante. Est-ce bien légal de procéder de la sorte?